



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

---

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 299

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-  
CHARLES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
RELATIVEMENT À UN NOUVEAU TITRE D'EMPLOI**

---

**Avis de motion donné le 18 avril 2021  
Adopté le 18 mai 2021  
En vigueur le 20 mai 2021**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs pour tenir compte de la création du poste de directeur en soutien aux activités d'arrondissement.*

*Ce règlement est modifié pour déléguer les mêmes pouvoirs à ce nouveau directeur que ceux déjà octroyés dans le règlement à un adjoint du directeur d'arrondissement.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 299**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT- CHARLES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À UN NOUVEAU TITRE D'EMPLOI**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.6V.Q. 2, est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

2. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

3. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

4. L'article 11 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

5. L'article 12 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

6. L'article 17 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

7. L'article 18 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1° le directeur en soutien aux activités d'arrondissement; ».

8. L'article 19 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

9. L'article 20 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**10.** L'article 21 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**11.** L'article 22.4 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**12.** L'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**13.** L'article 24 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**14.** L'article 25 de ce règlement est modifié par l'insertion après « l'adjoint au directeur d'arrondissement » de « , au directeur en soutien aux activités d'arrondissement ».

**15.** L'article 27 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1° le directeur en soutien aux activités d'arrondissement; ».

**16.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs pour tenir compte de la création du poste de directeur en soutien aux activités d'arrondissement.*

*Ce règlement est modifié pour déléguer les mêmes pouvoirs à ce nouveau directeur que ceux déjà octroyés dans le règlement à un adjoint du directeur d'arrondissement.*